

Paiement des factures d'eau (et d'assainissement) par prélèvement automatique à l'échéance

Le prélèvement automatique **à l'échéance** est possible pour le paiement des factures d'eau (et d'assainissement) :

- Le montant de votre facture est débité sur votre compte à la date indiquée sur la facture, que vous recevrez plusieurs jours avant, afin de vous permettre de vérifier la légitimité du prélèvement.
- Plus besoin de vous déplacer pour régler vos factures d'eau, plus de chèque à libeller, plus de frais d'affranchissement.

Si vous souhaitez opter pour ce mode de règlement pour votre prochaine facture, nous vous invitons à compléter, découper et retourner le coupon ci-joint, accompagné d'un relevé d'identité bancaire au format IBAN / BIC (adresses postale et e-mail en bas de page).

Un mandat de prélèvement SEPA vous sera ensuite adressé, pour signature.



COUPON RÉPONSE à retourner

Adhésion au prélèvement automatique à l'échéance pour le paiement des factures d'eau (et d'assainissement)

Je soussigné : Madame Monsieur

NOM :

Prénom :

Téléphone :

souhaite adhérer au prélèvement automatique **à l'échéance** pour le contrat suivant :

n° contrat (figure en haut à droite de vos factures) :
(si plusieurs contrats, établir un coupon par contrat)

lieu desservi : **N° ET RUE** :

lieu desservi : **COMMUNE** :

e-mail : je souhaite que le dossier me soit envoyé par e-mail à

l'adresse suivante :

(écrire lisiblement)

Date :

Signature :

**Joindre un R.I.B.
OBLIGATOIREMENT**